

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/02/2010

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés:	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à GINI Patrick, MICHAUD Sylvie qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

M. Patrick GINI, maire adjoint, donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25/01/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

I. CHOIX ENTREPRISE GOUDRONNAGE

M. le Maire communique à l'assemblée les offres des différentes entreprises de goudronnage consultées pour trois lots distincts :

- **Lot n° 1** : Réalisation de Point A Temps sur diverses voies communales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la technique manuelle de pose de point à temps et de confier les travaux à la Société SAULNIER de 25270 - LEVIER pour un montant HT de 6 210,00 €. Les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2010.

- **Lot n° 2** : programmé sur deux ans : Réalisation d'enduit monocouche (bitume amélioré gravillons porphyres) sur les voies communales n° 3 « l'Etain », n° 5 « le Replan » et n° 118 « la Curtine », selon les estimations des Services de l'Equipement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir la Société SJE de 39570-MESSIA S/SORNE, pour un montant HT de 25 700,00 € et confirme que les travaux soient réalisés entre le 1^{er} juin et le 15 septembre de chacune des 2 années concernées, 2010 et 2011.

- **Lot n° 3** : Réalisation d'un tapis d'enrobé à chaud couvrant l'allongement de la piste de ski à roulettes sur « le Replan » et l'aménagement de la « Fin du Pré » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir la Société EFFIAGE de 39000-LONS LE SAUNIER, pour un montant HT de 24 656,25 € et demande que les travaux soient réalisés entre le 15 mai et le 1^{er} octobre 2010.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou à défaut, M. l'Adjoint à signer tous documents relatifs à chacune des trois affaires.

II. MISE EN VENTE PARTIE BATIMENT DE LA POSTE

M. le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal le 14/05/2009 de vendre une **partie** du bâtiment de la Poste après avoir fait réaliser une aire de stationnement. Ces travaux étant achevés, M. le Maire propose que désormais la mise en vente soit confiée à diverses agences immobilières, avec des mandats de vente sans exclusivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la mise en vente auprès d'agences immobilières sur les secteurs de St-Claude, Les Rousses, Prémanon et Gex d'une partie du bâtiment de la Poste incluant un appartement de type T4, une aire de stationnement réservée avec possibilité de construction d'un garage, au prix de 115 000 € (cent quinze mille Euros) et autorise M. le Maire ou à défaut M. l'Adjoint à signer les mandats de non exclusivité et tous documents nécessaires auprès des agences immobilières sollicitées.

III. DENEIGEMENT PRIVE RESIDENCES SECONDAIRES

M. le Maire fait part de sollicitations de propriétaires de résidences secondaires possédant des locations de meublés touristiques, pour le déneigement de places de parking aux abords de leur habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les conditions suivantes :

- Forfait obligatoire spécifique à l'activité de location touristique de 50 € dans la limite de 30 minutes d'intervention annuelle,
- Tout dépassement de 30 minutes sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure au tarif de 88 € /l'heure,
- Le déneigement se fera sur des parkings situés en bord de route avec réalisation de 2 places de stationnement,
- Le secrétariat de mairie devra être averti 8 jours avant l'arrivée des locataires.

Il est rappelé que le déneigement privé ne peut, en aucun cas, être prioritaire sur celui des voies communales.

IV. CONSEIL GENERAL / CONVENTION EXECUTION DE TRAVAUX RD 25

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 16/02/2010 du Conseil Général du Jura informant de la réalisation de travaux de protection de falaises sur la RD 25, secteur de la Cernaïse, en 2010.

Ces travaux intervenant sur des parcelles appartenant à la commune de Septmoncel, il convient d'établir une convention qui est proposée pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement en l'absence de dénonciation par la Commune de Septmoncel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à contractualiser une convention avec le Conseil Général mais souhaite que les services de l'Office National des Forêts soient associés à cette convention, les forêts communales de ce secteur étant soumises à l'ONF.

V. SMAAHJ : ADHESION COMMUNE DE LARRIVOIRE

M. le Maire fait part du courrier en date du 27/01/2010 du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) annonçant la demande d'adhésion de la commune de LARRIVOIRE.

Après avoir obtenu le consentement du Comité Syndical du SMAAHJ, il appartient aux communes adhérentes de donner leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'adhésion de la commune de LARRIVOIRE au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura.

VI. COURRIERS DIVERS

A) M. et Mme BREILLAUD – Le Manon

M. le Maire donne lecture du courrier reçu le 04/02/2010 de M. et Mme BREILLAUD, propriétaires au Manon, faisant part de leur mécontentement quant à la qualité du déneigement.

M. le Maire rappelle que le déneigement du secteur du Manon et Bévy est assuré par la Commune des Molunes et conformément à leur demande, il leur sera communiqué le coût du déneigement réglé par la Commune de Septmoncel à la Commune des Molunes. En parallèle, M. le Maire intervient auprès de Mme le Maire des Molunes afin d'étudier ce problème.

B) LE RELAIS Bourgogne : Résultats Conteneurs 2009

Par son courrier du 08/02/2010, le RELAIS Bourgogne, groupement d'entreprises sociales spécialisées dans la collecte et le recyclage des vêtements de seconde main, indique qu'il existe depuis 25 ans.

Il informe que les conteneurs installés sur la Commune de Septmoncel en 2009 ont rapporté 2085 sacs de textiles, pour un poids de 8 044 kilos et 108 sacs de chaussures, pour un poids de 442 kilos et adresse ses remerciements aux participants.

C) SMDT : Modification des statuts

M. le Maire fait part du courrier en date du 24/02/2010 du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut-Jura informant de la modification des articles 2 et 6 de ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification desdits articles, à savoir :

- A compter du 01/01/2011, la compétence office de tourisme est transférée à la communauté de communes des Hautes-Combes.

- Le développement et l'organisation des activités de loisirs étant limités à la saison d'hiver pour la commune de Giron, le montant de sa taxe de séjour est fixé par la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien (CCBB) puis reversé à 70 % pour le SMDT et 30 % pour la commune de Giron.

D) Bilan AJENA

L'assemblée a pris connaissance du rapport détaillé de l'AJENA qui présente les résultats du troisième suivi des consommations effectuées pour la commune de Septmoncel en 2008. Ce travail est le dernier volet du Conseil en Energie Partagée (CPE) effectué dans le cadre d'un programme d'actions mené par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

La commune de Septmoncel a fait d'importantes économies en travaillant sur les comportements et en optimisant le fonctionnement des programmations et des régulations des chaudières.

Sur la période 2003-2008, les consommations de fioul ont baissé de 46 % générant une économie de plus de 9 000 € en 2008.

En 2008, la commune a dépensé 25 402 € pour l'énergie et les consommations d'eau, ce qui représente une dépense d'environ 39 € par habitant, inférieure à la moyenne du Parc (48 €).

Le principal poste de consommation d'énergie de la commune est le secteur des bâtiments (62.5 % du total). La priorité est donc la rénovation thermique des bâtiments.

Le second poste gros consommateur de la commune est l'éclairage public (26 %). Les consommations sont relativement stables ; le coût moyen de l'éclairage public de Septmoncel est de 8.30 € TTC par habitant.

Des préconisations sont émises afin d'en diminuer considérablement les consommations : (remplacement des lampes au mercure par du sodium, réduction des puissances de l'éclairage au cours de la nuit, ...)

M. Jean-Christophe SAVOIE, élu référent énergie, émet une réserve sur les surfaces prises en compte dans le bâtiment du Presbytère qui n'est pas utilisé en totalité.

Par ailleurs, il fait part de l'importance de la fermeture de la cage d'escalier à l'école, ce qui éliminera les courants d'air, isolera du froid venant du préau et diminuera la surface chauffée.

Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Un exemplaire de ce rapport est en libre consultation à la mairie.

E) Animations « Ecoles Eco responsables »

M. Jean-Christophe SAVOIE présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à l'école de Septmoncel le 15/12/2009, organisée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le C.P.I.E. du Haut-Jura – Atelier de l'Environnement, dans le but d'encourager et de soutenir les établissements scolaires à mettre en œuvre le principe du développement durable.

Le thème de la gestion de l'énergie a été choisi et sera développé par les classes du cycle 3.

Le but est de sensibiliser les élèves, les accompagner et les inciter à faire des propositions à leur niveau.

M. Jean-Christophe SAVOIE fait part de l'enthousiasme des élèves sur ce projet et ajoute qu'il serait intéressant qu'une restitution des travaux soit effectuée par les élèves aux élus à la fin de la mission.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) REUNION E.R.D.F.

M. le Maire rend compte de la réunion avec Electricité Réseau Distribution France du 16/02/2010 concernant l'enfouissement des lignes de haute tension.

- ERDF programme pour 2010 l'enfouissement des lignes 20 000 V s'étendant du Flumen, au Chemin des Moines, Le Replan, la Rue du Mont, la Place Centrale, le Village jusqu'aux Epines.

Les 2 anciens postes transformateurs situés au Bas du Village et la Curtine seront supprimés.

Une zone proche du bâtiment Le Rubis ainsi qu'une zone proche du lotissement du bas du village devront être définies pour l'implantation de nouveaux transformateurs.

En parallèle, M. le Maire propose d'enfouir les lignes « 4 fils » de la Rue du Repos et de la Rue de l'Eglise depuis la Place de la Liberté. Le conseil municipal donne son approbation et mandate M. le Maire pour contacter le SIDEC.

- ERDF programme pour 2011 l'enfouissement des lignes 20 000 V s'étendant de St-Claude à Clavières via Tréssus avec renforcement électrique des Eterpets.

B) ENTRETIENS ANNUELS DES AGENTS

M. le Maire et M. l'Adjoint ont procédé aux entretiens annuels avec les agents communaux. A sa demande, les horaires de M. Albert CORTINOVIS ont été modifiés et planifiés selon trois périodes :

- Période hivernale 32 h / semaine,
- Période inter-saison 35 h / semaine,
- Période estivale 38 h / semaine,

soit 1 607 h réparties sur l'année.

Melle Florence PROST souhaite une reconnaissance de son assiduité. Il lui a été proposé de lui attribuer une médaille du travail pour ses 26 ans au service de la commune.

Enfin, M. le Maire et M. Patrick GINI ont invité Mme Christine ROSSERO à se présenter à l'examen d'Attaché Territorial.

C) AVIS P.L.U.

M. le Maire informe l'assemblée que l'avis des services de l'Etat après l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme a été réceptionné en mairie le 24/02/2010 et invite chacun des élus à le consulter et à travailler sur les modifications à apporter.

Il signale que l'avis de la Commission des Sites n'est pas encore parvenu en mairie.

Par ailleurs, M. le Maire indique avoir adressé un courrier le 16/02/2010 à M. le Directeur Départemental des Territoires et qu'une rencontre est programmée le 19/03/2010.

D) PERMANENCES ELECTIONS REGIONALES

L'assemblée est invitée à s'inscrire sur le planning des permanences organisées pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Prochaine séance : 18/03/2010

Séance levée à 22h15

Affiché le 04/03/2010

Le Maire,

Raphaël PERRIN